

19 - Délégation de Service Public - Gestion et exploitation du Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport 2013

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon à la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, via un contrat de délégation de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1 - Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire l'exploitation du Casino dans son ensemble (salles de jeux, restaurant, bar, spectacles) ainsi que l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements et matériels nécessaires à l'exploitation des activités.
Date de signature de la convention	24 juin 2009 Date d'effet : 19 novembre 2009
Durée de la convention	12 ans dont le point de départ effectif est la date de l'obtention de la nouvelle autorisation de jeux, soit le 19 novembre 2009.
Echéance de la convention	18 novembre 2021
Caractéristiques générales	<p>Le contrat de délégation est composé, conformément à la loi du 15 juin 1907 et l'arrêté du 9 mai 1997 relatif à la réglementation des jeux dans les Casinos, d'un cahier des charges d'exploitation et d'un bail d'occupation des lieux.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques.</p> <p>Les obligations du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeux : le délégataire exploite les salles de jeux sous réserve de l'autorisation ministérielle accordée. - restaurant : le délégataire exploite le restaurant bar touristique et sa terrasse. - activité de spectacles : le délégataire s'engage à réaliser au moins 100 événements dont des soirées musicales ou des dîners-concerts ou des dîners à thème - soutien à des actions touristiques : le délégataire apporte son soutien financier à un programme d'action culturelle défini avec la Collectivité - communication : le délégataire met en œuvre une stratégie de communication visant à conforter et développer son attractivité - travaux et entretien : le délégataire assure à ses frais le nettoyage et l'entretien courant du Casino, la Collectivité s'engageant par ailleurs à assumer les grosses réparations.
Dénomination sociale du délégataire	STTM Société Touristique et Thermale de la Mouillère. Filiale du groupe Barrière
Coordonnées du délégataire	Casino Barrière de Besançon 2 avenue Carnot 25000 Besançon
Dirigeants	M. Amine TADLAOUI - Directeur 1 ^{er} juillet 2013.

2 - Analyse de la qualité du service

La STTM offre aux clients du Casino de Besançon un parc de 137 machines à sous, rouleaux et vidéo poker, et une salle entièrement rénovée avec diverses tables de jeux (boule, roulette, blackjack...).

Outre les salles de jeux, la STTM accueille ses clients au sein de 2 espaces bars (plus de 40 places assises et un écran plasma au «Tourbillon») et d'un restaurant d'une capacité de 120 couverts, «le Grand Café» avec terrasse de 80 places en été. Ces trois espaces proposent également un panel varié d'animations tout au long de l'année.

2.1 - Les jeux

Le nombre d'entrées au Casino de Besançon est passé de 180 494 à 163 921, soit - 9,18 %. Depuis 2009, année de signature du présent contrat de DSP, la fréquentation a baissé de 20 %.

Cette baisse de la fréquentation est ressentie au niveau bisontin et au niveau national depuis environ 5 ans, du fait d'une conjoncture économique très défavorable et d'une réglementation qui s'est renforcée. Un facteur local supplémentaire s'est ajouté à ce contexte difficile : en effet les travaux de dévoiements de réseaux en 2012 et 2013 ont rendu difficiles les accès aux alentours du Casino.

Le produit brut des jeux (PBJ) s'élève à 12 067,73 K€ en 2013 en baisse de 9,78 % par rapport à 2012. Depuis 2009, le PBJ a connu une baisse de 23,5 %.

Le PBJ est essentiellement réalisé par l'activité machine à sous (11 305 K€), et plus marginalement par les tables de jeux (762 K€). Les PBJ des deux activités ont subi un recul entre 2012 et 2013 : - 9,36 % pour les machines à sous et - 15,6 % pour les tables de jeux.

A titre de comparaison au niveau national, l'activité des casinos enregistre cette tendance à la baisse depuis 2007, avec une aggravation sur l'exercice 2013 où le marché des casinos en France a connu une décroissance de - 4,17 %, aboutissant à une décroissance de - 21,8 % entre 2007 et 2013. Au niveau du Groupe Lucien Barrière, celui-ci enregistre une décroissance de - 23,2 % en 6 ans.

2.2 - Restauration et animation

Le restaurant du Casino «Le Grand Café» a connu un exercice 2012-2013 difficile pour la troisième année consécutive après plusieurs années de croissance et cela malgré la continuité des actions commerciales et de communication (distribution de jetons free pass à la clientèle, cours de cuisine, diffusion du nouveau programme d'animations et dîners-spectacle...). Les travaux du Tram, les intempéries estivales et la morosité économique expliquent cette fréquentation en baisse.

Le chiffre d'affaires restauration subit une baisse de - 9 % (après avoir déjà enregistré un recul de - 10 % l'exercice précédent) en passant de 1 333 K€ à 1 227 K€. Le nombre de couverts passe de 40 183 à 37 600. L'exploitant attribue cette baisse aux difficultés d'accès et de parking autour du restaurant pour la clientèle du midi en semaine ne disposant que de peu de temps pour déjeuner.

Afin d'enrayer la baisse d'activité continue depuis 3 ans, des opérations commerciales ont été proposées : plats / buffets à volonté, menus à thèmes, menus «famille», commercialisation renforcée de la partie banquet/séminaire. Par ailleurs la STTM a lancé en été 2013 une nouvelle offre de service en après-midi, avec une carte brasserie et glaces artisanales.

Le piano-bar, accessible gratuitement, offre une prestation de qualité. Aujourd'hui, les concerts gratuits (devenus incontournables) organisés tous les vendredis et samedis attirent plus de 700 visiteurs. Au total, en 2012-2013, la STTM a produit 112 soirées (le cahier des charges en exige 100) en soutenant notamment des artistes locaux.

La STTM a proposé également tout au long de l'année des soirées festives, musicales-gastronomiques ainsi que des soirées à thème.

Des rendez-vous organisés en journée ont permis d'accueillir environ 130 personnes par mois. Ils s'adressent essentiellement à une clientèle «seniors».

2.3 - Promotion et communication

Avec la conjoncture économique difficile, le Casino de Besançon mène de plus en plus d'actions commerciales de conquête, de création de trafic mais également des opérations outdoor «Le casino vient à vous». Ainsi le Casino fut pour la 3^{ème} fois présent à la Foire Comtoise avec pour objectif d'être visible sur un des événements les plus importants de l'année, avec une prise de parole forte et une politique de conquête grâce à la machine «Jeton Magic» animant le stand. Le trafic sur le stand fut en 2013 important avec un taux de retour au casino de plus de 25 % et au restaurant de plus de 50 %.

Les dépenses effectuées dans le cadre d'affichages publicitaires et d'insertions presse et/ou radio, durant la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013, s'élèvent à 67 638 €.

2.4 -Accueil, information et suivi des usagers

L'accueil revêt bien évidemment une importance capitale pour l'établissement. Plusieurs mesures existent et sont régulièrement revisitées pour une meilleure satisfaction des usagers.

Depuis plusieurs années, la satisfaction client est mesurée par plusieurs biais : retour du terrain, suivi et alerte des sites Internet (type Tripadvisor), exploitation des commentaires des usagers sur le site internet du Casino, visites-mystères.

La STTM veille à l'image du site (entretien, propreté...), et sensibilise fortement ses salariés (management et formations sur l'attitude, l'attention et l'action). Au niveau du Groupe Barrière, le Casino de Besançon a obtenu des récompenses pour les efforts fournis sur la qualité de l'accueil.

La qualité de l'accueil passe également par diverses démarches et actions :

- Prévention pour un jeu responsable

Le Groupe Barrière s'engage à assurer que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables, dues à un excès de la pratique de jeu, afin que nul ne puisse sacrifier sa situation financière, sociale ou économique, qui seraient des causes pouvant altérer la déontologie et le devenir économique de la filière des casinos. Pour cela, depuis 2009, le Casino de Besançon applique le programme «Préférez un jeu responsable» mis en place par le Groupe :

- . Formation du personnel à la prévention de l'abus des jeux
- . Information et sensibilisation de la clientèle : affiches, brochure, site internet
- . Service de limitation volontaire d'accès : signature d'un contrat entre l'utilisateur et le Casino afin d'aider l'utilisateur à mieux maîtriser sa fréquentation (28 contrats signés)
- . Orientation des clients en situation d'addiction : collaboration avec le CHU de Besançon

- Règles d'hygiène et de sécurité

Le Casino de Besançon est très vigilant sur le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de sûreté de l'établissement, tant au niveau des salariés que des usagers. De nombreux contrôles sont effectués, soit en interne, soit par des organismes agréés : contrôles sanitaires, vidéosurveillance, contrôle par des organismes agréés dans le cadre des Etablissements Recevant du Public, commission départementale de sécurité.

- Respect des affichages obligatoires

Le Casino de Besançon veille à ce que les affichages obligatoires soient respectés (informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs et les tarifs du restaurant «Le Grand Café») ainsi que toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino (comme minima des tables, les listes des jeux pratiqués, règlement des jeux...).

- Ethique et comportement

L'activité d'un Casino présente des risques de détournement de fonds, de tricherie, de blanchiment des capitaux. Le Casino de Besançon s'emploie à appliquer les textes réglementaires, à sécuriser les flux informatiques et financiers et à mettre en place un important contrôle interne.

Enfin, la STTM s'attache en permanence à respecter et faire respecter la législation relative à la réglementation des jeux.

- Développement durable

Le Groupe Lucien Barrière obtient sa première certification ISO 14001 en 2011. Besançon l'obtient le 12 décembre 2011, avant beaucoup d'autres établissements du groupe. Les actions engagées dès 2011, visant à faire des économies en gaz, électricité, eau et papier et à améliorer le tri des déchets ont été poursuivies toute l'année 2013.

A noter pour terminer qu'il n'y a pas d'observations de clients sur le registre de l'exercice.

3 - Les conditions d'exécution du service public

3.1 - Le personnel

La STTM a employé 88 personnes en 2013 contre 96 en 2012, sans compter les musiciens recrutés en emploi intermittent pour les animations musicales du week-end.

Compte tenu de la baisse du chiffre d'affaires après plusieurs années consécutives, la société a réduit sa masse salariale de 7 % en faisant moins appel aux extras et aux heures supplémentaires et en ne remplaçant pas certains départs de salariés.

3.2 - Tarifs et horaires

Les salles de jeux sont ouvertes de 11 h à 3 h du matin pour les machines à sous, et à partir de 21 h pour les jeux de tables. Les deux bars associés aux espaces de jeux sont ouverts aux mêmes horaires.

Le restaurant «Le Grand Café» est ouvert tous les jours sauf le 24 décembre selon les horaires suivants :

- hiver 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h

- été : 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h 30.

La STTM offre à sa clientèle une large diversité de formules et de tarifs dans son restaurant.

3.3 - Respect des engagements

Soutien à des actions touristiques et culturelles

La participation du Casino à l'effort touristique et culturel, calculée sur le produit brut des jeux de l'exercice précédent selon les modalités déterminées dans le contrat de délégation de service public, s'est élevée à 215 405 € répartis comme suit : Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté (58 700 €) ; F'estivals (39 205 €) ; programmation annuelle de la Scène Nationale de Besançon (117 500 €).

En complément, le Casino est resté un sponsor de clubs sportifs locaux et d'associations à caractère caritatif (BESAC RC, Olympique de Besançon Rugby, BRC, ESB Féminin, Open International de Golf au Club de Besançon, Téléthon...) pour un montant de 7 420 € contre 7 000 € en 2012.

Attestations, rapports

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée par le Ministère de l'Intérieur le 19 novembre 2009 pour une durée de 5 ans expirant le 30 novembre 2014.

En respect des dispositions du contrat, la STTM a transmis l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission, notamment le détail des postes justificatifs des relations financières avec l'Etat et la Ville de Besançon (produit brut des jeux, produit brut des machines à sous et prélèvement à employer), ainsi que les différentes attestations obligatoires (vérifications de sécurité, attestations d'assurance, différentes autorisations administratives, contrats d'entretien, attestation du commissaire aux comptes sur les prélèvements).

3.4 - Positionnement du Groupe

A ce jour, le Groupe Barrière indique qu'aucun élément tangible ne permet d'envisager un redémarrage sensible de l'activité malgré les efforts en termes d'animation, de commercialisation et d'investissement. Pour préserver la viabilité de ses établissements, le groupe Barrière poursuit une politique de fortes économies de charges qui se traduisent entre autres par la diminution des effectifs. Du fait du contexte difficile, le groupe Barrière envisage également la renégociation de certaines conventions de concession/délégation.

4 - Les comptes de la délégation

4.1 - Situation financière 2013

La Société Touristique et Thermale de la Mouillère est une société par actions simplifiées au capital de 612 000 €, filiale de Casin'hold SAS, elle-même filiale du Groupe Lucien Barrière SAS.

La STTM a arrêté ses comptes annuels au 31 octobre 2013.

Les états financiers 2012-2013 sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Chiffres clés STTM :

En K€	2012-2013	2011-2012	Var en K€	Var en %
Résultat net	154,3	206,5	- 52,2	- 25 %
alphaChiffre d'affaires	7 044	7 694	- 650	- 8,5 %
Fonds propres	834	880	- 46	- 5 %
Trésorerie nette	215	265	- 50	- 19 %
Effectifs moyens	88	96	- 8 salariés	- 8 %

Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné, ici au 31/10/2013.

Le résultat net de 2013, soit un excédent de 154,3 K€ affiche une nouvelle baisse, continue depuis 2010. L'impact de la perte de chiffre d'affaires (- 650 K€ entre 2012 et 2013) a été limitée sur l'évolution du résultat par une baisse quasi équivalente des charges, notamment en matière d'achats externes et de masse salariale.

Dans la composition des charges, la masse salariale reste le poste principal avec un montant de 4 040 K€, soit 56 %. Sa diminution entre 2012 et 2013 suit celle des effectifs.

Les principaux autres postes de charges sont les achats d'alimentation, les charges d'entretien, de publicité, les frais de siège et les redevances Ville et contributions à l'action culturelle.

Les fonds propres sont positifs, en baisse par rapport à 2012 en application des règles de la maison-mère qui prélève la quasi totalité du résultat de l'année précédente en dividendes. En 2013, ce sont donc 200 K€ qui ont été distribués à ce titre (contre 687 K€ en N-1).

La structure n'est pas endettée.

Les ratios financiers sont fortement influencés par la politique de la maison-mère, et leur analyse ne s'inscrit pas dans une logique individuelle :

- le fonds de roulement est négatif, car la STTM ne renforce pas ses fonds propres du fait de la distribution systématique du résultat sous forme de dividendes

- la STTM s'inscrit dans une gestion de trésorerie centralisée au niveau du Groupe Barrière.

Conclusion

Le niveau d'activité continue à se dégrader, mais la STTM a maintenu l'équilibre avec une gestion rigoureuse et une bonne dynamique commerciale. Cependant, elle dégage de moins en moins de marges de manœuvre.

4.2 - Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

La Ville de Besançon a pris connaissance de la nomination de M. Eric Cavillon en qualité de nouveau Président de la STTM et de M. Amine Tadlaoui-Ouafi en qualité de Directeur Général et Directeur Responsable du Casino depuis le 1^{er} juillet 2013.

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a été sollicité une fois en 2013 pour des opérations impliquant la STTM : décision de travaux d'amélioration du casino par utilisation du compte de prélèvement (séance du 26 mars 2013).

Il n'y a pas eu d'avenant à la convention durant l'année 2013.

Les liens financiers entre la Ville de Besançon et le délégataire sont les suivants :

En recettes :

- produits bruts des jeux
- autres recettes (redevance)

En K€	2012-2013	2011-2012	Var. en K€	Var. en %
Prélèvement communal	1 166,8	1 294,2	- 127,4	
Reversement de l'Etat	389,3	438,1	- 48,8	
Sous total produits brut des jeux	1 556,1	1 732,3	- 176,2	- 10,2
Redevance (fixe + variable)	424,3	457,9	- 33,6	
Total recettes directes Ville	1 980,4	2 190,2	- 209,8	- 9,6

Conséquence de la baisse des résultats et du chiffre d'affaires, la redevance de la Ville diminue de 33,6 K€ entre 2012 et 2013, et les recettes indirectes issues des produits des jeux sont en baisse de 176,2 K€.

Les montants ont été calculés conformément aux dispositions prévues par la convention.

Le «compte de prélèvement» a été utilisé en respect des dispositions légales applicables aux casinos (loi du 21 décembre 1979) et à la convention de délégation. Il présente au 31 octobre 2013 un solde de 82 267,36 €, destinés à des travaux ou des remboursements d'emprunts pour travaux.

En dépenses :

La Ville de Besançon a remboursé à la STTM un abattement fiscal de 93 037 € au titre de 2013.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

«M. Cyril DEVESA : Un petit mot sur ce rapport, simplement pour dire que le Casino est réservé à des personnes adultes, donc normalement majeures et normalement libres dans leur choix d'accès à ce lieu, libres jusqu'à un certain point quand le jeu devient addiction, auquel cas l'addiction peut avoir des conséquences dramatiques pour la personne et son entourage, sur des problèmes évidemment financiers qui ont des répercussions sur la vie de famille, puis sur la vie professionnelle et ensuite sur la santé directement puisqu'il y a dans ce cas-là des problèmes liés à l'alcool, à la dépression, etc. Je note quand même que ce point de vue-là a été pris en compte par le casino et les lieux de jeux en général puisque c'est intégré et des actions de sensibilisation ont lieu. Je le souligne et je tiens à préciser qu'on va continuer de travailler avec le casino dans cette direction sur la question de l'addiction qui aura, je l'espère, plus d'efficacité que de laisser les personnes seules devant leur écran face aux jeux en ligne et du coup malheureusement à leur addiction qu'elles ne pourront plus gérer.

M. LE MAIRE : Par rapport à cette délibération, on prend acte».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 3 septembre 2014 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 septembre 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du présent rapport.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.